

Questions orales

Pourquoi le ministre a-t-il affirmé à la Chambre et aux Canadiens que les négociations n'ont pas porté sur le C-22 alors que ce n'était pas le cas? Admettra-t-il maintenant que le gouvernement cherchait à induire en erreur la Chambre et les Canadiens et à cacher le fait qu'il existe un lien très clair entre le C-22 et l'acceptation par les États-Unis d'un accord de libre-échange?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme nous le disons depuis la campagne électorale de 1984, il est absolument nécessaire de modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les produits pharmaceutiques afin de sauvegarder la recherche et le développement, les soins médicaux, nos obligations internationales et la propriété intellectuelle. C'est en fonction de ce principe que nous agissons. Le projet de loi C-22 a été présenté et sera, je l'espère, adopté par l'autre endroit parce que le Canada en a besoin.

L'accord conclu entre les États-Unis et le Canada, déposé à la Chambre et signé par toutes les parties, ne fait pas mention du C-22. Nous avons présenté ce projet de loi à cause des avantages qu'il présente pour les Canadiens. Nous en avons fait état au cours de la campagne électorale de 1984. En fait, le gouvernement dont le député faisait partie en juin 1983 s'était également engagé à modifier la Loi sur les brevets. Tout cela s'est passé bien avant le début des pourparlers commerciaux avec les États-Unis.

LE PROJET DE LOI C-22—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre ne nous a pas dit pourquoi, pas plus tard que vendredi dernier, il nous a affirmé que le projet de loi C-22 ne faisait pas partie des négociations commerciales quand, quelques heures plus tard, sa collègue, la ministre du Commerce extérieur, a dit dans sa déclaration que c'était bien le cas. En fait, un document communiqué à la presse par l'ambassade du Canada nous en a fourni la preuve.

● (1420)

Pourquoi le ministre essaie-t-il d'esquiver ma question très claire dans laquelle je lui demande pourquoi il continue, au nom du gouvernement, de prétendre que le projet de loi C-22 n'était pas en cause dans les négociations sur le libre-échange alors que c'était clairement le cas? Pourquoi ne veut-il pas être franc avec les Canadiens au lieu d'essayer de cacher la vérité, d'expliquer le rapport entre les deux? Que craint-il? Que cache-t-il?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ignore à quel communiqué le député fait allusion. D'après le communiqué préparé par la ministre du Commerce extérieur vendredi, une des parties a envoyé un brouillon signé par les dirigeants recommandant au gouvernement du Canada de faire une promesse au sujet du projet de loi C-22. Les ministres présents, le ministre des Finances et la ministre du Commerce extérieur, ont refusé

et ils ont dit que ce projet de loi ne faisait pas partie des mesures de libre-échange.

Les dispositions du projet de loi C-22 ont été réunies par le gouvernement à partir de septembre 1984; cette mesure vise à promouvoir la recherche et le développement et à améliorer les soins médicaux au Canada. Ce projet de loi s'inspire de nos obligations internationales en matière de propriété intellectuelle; il ne fait pas et il n'a jamais fait partie des mesures devant aboutir à la signature d'un accord de libre-échange. Il n'a rien à voir avec ce dernier.

LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI PAR LES GROUPES DE TRAVAIL

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je vais poser ma question supplémentaire au même ministre. Si le projet de loi C-22 ne faisait pas partie des négociations sur le libre-échange, comment se fait-il que les deux groupes de travail en parlaient dans leurs discussions? Ne représentaient-ils pas leur gouvernement respectif? Le ministre est-il en train de nous dire que le groupe de travail canadien n'avait d'autre mission que de commander du poulet rôti pour les ministres?

La vérité, c'est que ce poulet leur est resté sur l'estomac, car on s'est rendu compte que le gouvernement avait induit la population en erreur. Pourquoi le ministre ne l'admet-il pas? Il rendrait les choses plus faciles pour lui et pour ce gouvernement moribond s'il l'admettait.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre moi-même à cette question puisque je participais aux négociations lorsque cet événement s'est produit. Il y a eu des discussions au sein du groupe de travail à ce sujet. Les membres de ce groupe ont transmis le dossier aux ministres, et nous leur avons dit: «Pas question d'en parler, cela ne fait pas partie de l'accord sur le libre-échange.»

Comme l'a si bien rappelé le ministre de la Consommation et des Corporations, il n'a jamais été entendu que . . .

M. Copps: Pourquoi l'avez-vous signé?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): On m'a demandé en face pourquoi je l'avais signé. La stricte vérité, c'est que ni moi ni la ministre du Commerce extérieur, ni le chef de cabinet du premier ministre ni le négociateur en chef ne l'ont signé.

M. Lapierre: Qui l'a fait alors?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Qu'il soit bien entendu que les groupes de travail . . .

M. Gray (Windsor-Ouest): Pour qui travaillaient-ils?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ces groupes de travail comprenaient des fonctionnaires des deux pays, et ils travaillaient sur des éléments de l'accord. Toutes les clauses sur lesquelles ils s'entendaient devaient être renvoyées à la table des ministres où étaient prises les décisions. Les ministres n'ont pas ratifié cette proposition parce que les discussions n'ont jamais porté, ni de près ni de loin sur le projet de loi C-22 comme mon collègue vient de nous le dire.